

1. CDU-2.075.1.077.7

Mesures mises en œuvre pour faire face à la crise énergétique – interpellation citoyenne au Conseil communal.

Le Conseil prend connaissance du courriel du 16 novembre 2022 de Monsieur Jean-Philippe FLORENT, domiciliée Voie d'Orval 14C à PROUVY, lequel sollicite un droit d'interpellation au Conseil communal sur les mesures mises en œuvre pour faire face à la crise énergétique ; Cette interpellation est sollicitée en vertu de l'article L1122-14 §2 à §6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

« §2. Les habitants de la commune peuvent interpellier directement le Collège en séance publique du Conseil communal ;

§3. Le texte intégral de l'interpellation proposée est adressé par écrit au Collège communal.

Pour être recevable, l'interpellation remplit les conditions suivantes :

1° être introduite par une seule personne ;

2° être formulée sous forme de question et ne pas conduire à une intervention orale de plus de dix minutes ;

Le Collège communal décide de la recevabilité de l'interpellation ...

§4. L'interpellant dispose de deux minutes pour répliquer à la réponse avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour ... »

Au vu de ce qui précède le Collège communal, en sa séance du 16 novembre 2022, a déclaré cette interpellation recevable :

« Monsieur le Bourgmestre,

Madame l'Echevine en charge des énergies renouvelables, de l'environnement et écologie,

Mesdames et messieurs les échevin·e·s et conseillères, conseillers communaux,

Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'augmentation vertigineuse des coûts énergétiques frappe tous les acteurs de notre société : citoyens, PME, secteur associatif, pouvoirs publics...

Les réponses à apporter sont évidemment plurielles et nécessitent l'investissement de tous les niveaux de pouvoir : l'Union européenne, le fédéral et les régions en premier lieu. Mais les communes et les CPAS ont également dans leurs mains des leviers d'action essentiels.

A cet égard, le Ministre wallon des pouvoirs locaux a envoyé le 5 septembre à toutes les communes une circulaire ministérielle, qui consiste en un guide des bonnes pratiques pour réduire la consommation d'énergie, intitulé : « Une consommation énergétique responsable au sein de la fonction publique locale. » Le Ministre appelle les pouvoirs locaux à se montrer exemplaires tout en laissant la souplesse pour chaque administration communale de puiser dans le catalogue de mesures proposées celles qui sont les plus pertinentes en fonction de ses réalités, comme le nombre ou l'état de ses bâtiments, par exemple.

<https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2022-09/Circulaire%20PL%20consommation>

[%20energie%20responsable%20030922.pdf](https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2022-09/Circulaire%20PL%20consommation%20energie%20responsable%20030922.pdf)

Je ne vais pas les décrire toutes ici mais épinglez celles qui apparaissent les plus pertinentes dans le contexte de Chiny.

1. Dans l'organisation des services et comportements individuels et collectifs des agents, Le ministre avance une série de propositions mobilisables par les communes. Cela concerne l'organisation du travail, l'occupation la plus rationnelle possible des locaux, encourager, dans la mesure du possible, les réunions à distance, limiter le volume d'impressions de papier, privilégier les modes de déplacements doux et les transports en commun, limiter les déplacements professionnels...

- *Quelles mesures avez-vous mises en place concernant l'organisation des services ? Quels sont les incitants que vous mettez en place pour favoriser les déplacements à pied, à vélo en transports en commun ?*

2. Dans la gestion des bâtiments

Il s'agit là d'intégrer, en matière de rénovation des bâtiments, les recommandations formulées dans le cadre de la programmation PIC (Plan d'Investissement Communal) 2022- 2024. En particulier, développer des bâtiments exemplaires sur le plan de la durabilité, fonctionnels, performants sur le plan énergétique et accessibles à tous les usagers.

- *En premier lieu, avez-vous déposé des projets dans le cadre de cette programmation PIC qui entrent dans cette catégorie de l'exemplarité des bâtiments ?*
- *Quel PEB visez-vous pour les bâtiments qui sont propriété de la Ville de Chiny ? Est-ce que Chiny se prépare à la fin des énergies fossiles dans tout son parc immobilier ? Comment vous préparez vous ? Quelles alternatives sont étudiées ? Quel est le timing ?*
- *En attendant, pouvez-vous nous dire combien de litres de mazout sont consommés chaque année par notre commune pour ses bâtiments ?*
- *Mettre en place un monitoring régulier des consommations d'énergie pour le chauffage et pour l'électricité ;*
 - *Un monitoring mensuel des consommations est-il assuré pour tous les bâtiments communaux ?*
 - *Quelles sont les consommations énergétiques globales des infrastructures importantes comme le château du Faing ou le centre sportif de Jamoigne ?*
- *Mener une gestion optimale du réseau d'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments en envisageant une fermeture des éclairages publics d'illumination– soit partielle (ex : fermeture après 23h et maintien d'un minimum sur les espaces publics), soit complète de minuit à 6h du matin.*

Cette recommandation date de septembre, depuis lors, comme chacun sait, 43 communes de la province, dont Chiny, se sont engagées avec ORES à éteindre l'éclairage public une partie de la nuit (entre minuit et 5h du matin) du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023. Dans le bulletin communal de ce mois, madame l'échevine estime l'économie de cette mesure à 20.000 euros sur les factures d'électricité. Ce n'est pas négligeable. ORES de son côté s'est dit favorable à poursuivre avec les communes associées cette réflexion sur le besoin d'éclairer là où il le faut, comme il le faut, quand il le faut et au meilleur coût.

- *Quelle est la position de la commune à cet égard ? Compte-t-elle poursuivre l'initiative avec ORES ? Y a-t-il des adaptations à y apporter ? Par exemple des endroits spécifiques qui pourraient poser problème ? Avez-vous reçu des retours de la part de la population ?*

3. Mobilité

- *Limiter autant que possible les déplacements véhiculés en fonction des besoins du service ;*
- *Privilégier autant que possible les déplacements en covoiturage ;*
- *En fonction des évolutions et possibilités du secteur automobile, favoriser l'acquisition de véhicules sobres énergétiquement.*

- *Quelles sont les mesures choisies, dans ces propositions du ministre, pour limiter les déplacements, favoriser les modes actifs et investir dans des véhicules sobres ?*

Et puis, complémentirement à cette circulaire du ministre des Pouvoirs locaux, je souhaiterais aborder les aides communales pour les citoyen.nes, pour les PME et pour les associations de la commune.

Vous avez annoncé lors du Conseil communal du 8 novembre des aides directes, qui sont évidemment les bienvenues, comme un chèque « pouvoir d'achat » de 43€ pour les ménages en 2023 et la diminution du prix des stages sportifs.

C'est une aide ponctuelle qui sera appréciée mais convenons qu'elle ne résout rien structurellement.

La Ville de Chiny n'a à ce jour jamais été pro-active dans l'accompagnement des citoyen.nes ou des PME pour maîtriser durablement les factures énergétiques. C'est pourtant le chantier d'avenir le plus important qui soit. Je voudrais partager avec vous des initiatives qui se font dans d'autres communes :

- *La Ville de Gembloux, par exemple, double la prime audit logement de la région wallonne pour ses citoyens. Cet audit logement est nécessaire pour l'obtention de certaines primes pour les travaux énergie et rénovation. La région wallonne vient d'ailleurs d'augmenter la prime audit (en fonction des revenus). Cette commune wallonne instaure une prime audit communale, tout en plafonnant la somme des deux primes au coût de l'audit.*

- *Cette même commune met en place un accompagnement chez les citoyens pour les aider à diagnostiquer leurs consommations et à remplir les procédures pour bénéficier des primes wallonnes.*

- *La commune de Meix-devant-Virton a adopté un règlement relatif aux primes communales favorisant les économies d'énergie et la rénovation des logements. Cela permet à la commune de soutenir non seulement l'audit énergétique mais aussi certains travaux de rénovation en complément aux aides régionales. Elle octroie aussi une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique...*

- *Bertogne octroie des primes à l'isolation du sol, au placement de double ou triple vitrage, à l'installation d'une pompe à chaleur ou à l'installation de panneaux solaires thermiques. En fait, la plupart des communes de la province incitent leurs citoyens à mettre en oeuvre des solutions pour réduire les consommations énergétiques sans perdre du nécessaire confort. Si vous consultez la liste des primes énergétiques des 44 communes de la province, vous verrez que Chiny fait partie des rares communes où rien n'est prévu à ce jour.*

➤ *Comptez-vous mettre en place des incitants énergétiques à l'attention des ménages de Chiny ? Lesquels ? Et quand ?*

Enfin, je tiens à aborder le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) de Chiny qui a été approuvé en novembre 2020 et devait faire l'objet d'un rapport d'avancement tous les deux ans à la Convention des Maires. C'est justement maintenant et je souhaiterais vous entendre sur l'avancement des mesures en faveur de l'énergie durable et du climat.

Il y avait notamment une mesure annoncée dans le PAEDC : la tenue d'un audit énergétique de tous les bâtiments communaux. Dans la revue communale, nous apprenons que vous avez mis en place un cadastre énergétique des bâtiments et installations communaux afin de réduire progressivement la consommation énergétique de ceux-ci. Pouvons-nous consulter ce cadastre ? Ce cadastre est-il le fruit d'un audit énergétique réalisé par un auditeur énergétique ? Que nous apprend-il ? Quels sont les bâtiments problématiques ? Et quelles rénovations sont prévues pour y remédier ?

Une autre mesure du PAEDC était d'intégrer un « Conseiller énergie » au sein de l'Administration

communale et disponible pour conseiller les citoyen.nes. Ce conseiller a-t-il été désigné ? Combien de dossiers ont pu être préparés par ses soins pour les citoyen.nes de la commune ? A la lecture de la revue, c'est apparemment directement à madame l'échevine que les citoyen.nes doivent s'adresser. C'est très étonnant.

Étaient également annoncés :

- *La tenue de soirées d'information en présence d'experts techniques*
- *La formation du grand public à l'utilisation rationnelle de l'énergie*
- *La formation pour des « éco-guides »,*

- Le lancement d'un concours « Écoles 0 watt » (soit dit en passant ces initiatives zéro watt ont un réel succès dans les écoles de la Ville de Charleroi avec des réductions de consommation de l'ordre de 30%. Cette action a déjà eu lieu il y a plusieurs années, avant le PAEDC, dans certaines écoles communales de Chiny et avaient à l'époque suscité un réel enthousiasme auprès des élèves)

- Des travaux d'isolation dans plusieurs bâtiments ;

- etc.

➤ Pouvez-vous faire le point sur les actions qui ont été effectivement menées à ce jour ?

Je vous remercie pour votre attention et pour votre réponse.

Après avoir rappelé les prescrits du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation relatifs au droit d'interpellation du citoyen, Monsieur Sébastien PIRLOT, Bourgmestre invite Monsieur Jean-Philippe FLORENT, domiciliée Voie d'Orval 14C à PROUVY, à la table du Conseil et lui donne la parole.

A l'issue de l'intervention de Monsieur Jean-Philippe FLORENT et conformément à l'article L1122-14 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur Sébastien PIRLOT, Bourgmestre, répond au nom du Collège communal :

« Vous vous êtes interrogés sur ce que la commune fait par rapport à l'Énergie... Ce soir je vais éclairer votre lanterne :

D'abord concernant l'organisation des services et comportements individuels et collectifs des travailleurs :

Sachez que dans le fameux catalogue des mesures proposées par le ministre qui parfois très théorique, nous y avons effectivement puisé et mis en place des mesures telles que :

- L'implémentation du télétravail pour les travailleurs qui le souhaitent.
- Les réunions et les formations en ligne sont privilégiées afin de limiter les déplacements professionnels. Pour ce faire, l'Administration s'est équipée de matériels informatiques.
- La sensibilisation du personnel en matière de comportements individuels (limiter les impressions, consommation d'énergie...).
- Dématérialisation des feuilles de paie, des demandes de congés...

En Mobilité :

- Les frais de déplacements en transport en commun sont remboursés à 100%.
- Une intervention est octroyée aux travailleurs qui se rendent au travail avec leur vélo.
- Une note interne, visant à sensibiliser l'ensemble des travailleurs sur l'usage de modes de déplacements doux et plus responsables, a été diffusée.
- Les informations, concernant les primes octroyées par la Région Wallonne à l'achat de vélo, ont été communiquées à l'ensemble du personnel.

Petite parenthèse : La Ville de Chiny a participé à la semaine de la mobilité, en proposant le 21 septembre 2022 une journée de mobilité alternative à l'ensemble des membres du collège, ainsi que le personnel communal, qu'il soit employé, enseignant ou ouvrier, ainsi que les élèves de nos écoles communales. Cette action a été menée en partenariat avec la commune de Florenville. Nous comptons non seulement la renouveler mais aussi organiser un événement à l'occasion de l'inauguration prochaine des pistes cyclo-pédestres.

Quant à la gestion des bâtiments :

Il faut savoir que dans le cadre du Pic, un seul projet a volontairement été introduit : la construction de notre hall travaux, afin de répondre au mieux aux normes énergétiques imposées par la Région Wallonne.

Il a été évidemment demandé à l'auteur de projet une attention particulière sur l'optimisation énergétique, tant au niveau de la consommation que sur le mode de production des énergies.

Panneaux photovoltaïques au centre sportif :

D'autre part, étant donné que le centre sportif est l'un des bâtiments plus énergivores les plus consommateurs au niveau énergétique, nous avons décidé de placer des panneaux

photovoltaïques pour un montant de 108.000 € TVAC, ceux-ci sont opérationnels depuis février 2021. Ils nous ont permis de passer d'une émission de CO2 de 137 kg/m² par an à 62 kg/m² par an.

En moyenne, la consommation énergétique globale annuelle du Centre sportif, est de 467.000 kWh/an.

Et celle du Château du Faing est de 355.000 kWh/an

Panneaux solaires au Centre sportif

Le centre sportif bénéficie également de panneaux solaires pour chauffer une partie de l'eau chaude sanitaire.

Nous sommes d'ailleurs en pleine réflexion afin d'améliorer la consommation et la production électrique utilisée pour le réseau de distribution d'eau.

En termes de gestion des bâtiments, l'objectif est de répondre à la « Stratégie Wallonne de Rénovation énergétique à long terme du Bâtiment (SRLT) », actée par le Gouvernement Wallon le 12 novembre 2020. C'est-à-dire tendre, pour 2040, vers un parc de bâtiments à bilan énergétique annuel nul. (Compression des besoins, rénovation des bâtiments et investissements dans des énergies renouvelables). Cette stratégie wallonne s'inscrit dans la mise en œuvre de la Directive (UE) 2018/844 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018.

La commune s'y prépare en mettant en place une « Stratégie immobilière Globale et à long terme (2040) », celle-ci rentre dans le cadre d'un appel à projet POLLEC 2021 supra-communal, porté par le Parc Naturel de Gaume. Qui a rendu une fiche « Gestion de l'énergie dans les bâtiments communaux dans l'optique zéro carbone ».

Nous allons donc :

1) Acheter des sondes CO2, des compteurs volumétriques (16) qui seront installés d'ici le début de l'année 2023.

2) Monitorer les consommations et la qualité de l'air avec l'Outil GEPP (Gestion Energétique du Patrimoine Public) dans l'ensemble des bâtiments.

3) Réaliser un cadastre énergétique des bâtiments, avec les opportunités et les freins à la rénovation énergétique pour chaque bâtiment, ainsi qu'une fiche synthèse par bâtiment.

4) Réaliser des audits énergétiques de tous les bâtiments communaux + étude de préfaisabilité si nécessaire.

5) Formuler les besoins et prioriser les travaux/investissements.

6) mettre en place une stratégie d'investissements et plan d'action.

Nous sommes également en réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur de plaquettes bois sur le site du Faing (Administration communale, bibliothèque, ALE, Centre sportif), et nous avons donc prévu, à la suite d'une décision de collègue en date du 12/10/22 les crédits nécessaires et suffisants pour l'année 2023 afin d'effectuer une étude de préfaisabilité de ce projet.

Mettre en place un monitoring des consommations d'énergie pour le chauffage et l'électricité :

La Ville de Chiny a mis en place un monitoring mensuel de ses principaux bâtiments depuis février 2022, pour les consommations d'électricité et d'eau. Le monitoring des consommations de mazout, et donc de chauffage, se fait actuellement encore via les factures de livraisons.

S'agissant du nombre de litre de mazout se sont en moyenne 110.000 litres qui sont consommés annuellement sur le parc des bâtiments communaux

Un cadastre a été fait en interne et en cours de transposition avec le monitoring mensuel des consommations sur un outil informatique de la Province de Luxembourg, dans le cadre d'un projet pilote (GEPP) dont la Ville de Chiny fait partie, toujours dans le cadre de cette même « Stratégie immobilière Globale et à long terme (2040). »

Un cadastre n'est jamais le fruit d'un audit énergétique réalisé par un auditeur énergétique. En revanche, dans le cadre de cette même stratégie, et comme explicité préalablement, tous les bâtiments de la commune de Chiny feront le fruit, d'ici 2024, d'un audit énergétique complet.

Mobilité douce - Bornes de rechargements

La Ville de Chiny participe au déploiement de 8 bornes de rechargements des voitures électriques, réalisé par la Région Wallonne dans le cadre de son « Plan de relance de la Wallonie.

De même, 2 bornes supplémentaires sont prévues sur le nouveau parc d'activité économique. Permettez -moi de ne pas revenir sur les sujets dont les réponses se trouvent dans le Bulletin communal que vous avez reçu et lu. Pimaci, éclairage intelligent, atelier zéro déchet, concours pour sensibiliser les élèves sur le réchauffement climatique, parking de covoiturage..... tout cela dans le cadre de notre plan d'action en faveur de l'énergie et du climat,

Le monitoring de ce Paedc est en cours de réalisation avec la coordination du supra-communal (Le Parc Naturel de Gaume)

Pour rappel, nous avons engagé un coordinateur POLLEC, pour de nombreux rapports d'avancement – Monitoring - à réaliser pour chaque projet POLLEC, des rapports d'activité trimestriels et bisannuels auprès de la Région wallonne et de l'Europe – « je tiens à souligner que nous avons signé la Convention des Maires »

Quelles rénovations sont prévues pour remédier aux bâtiments problématiques ?

A l'heure actuelle, la priorité est mise sur la réalisation de cette « Stratégie d'investissements » et sur ce « Plan d'action », afin d'éviter les effets de « verrouillage » de rénovation du bâti, de bien identifier les besoins et les priorités.

Conseiller énergie –

Comme je vous l'ai déjà dit, le coordinateur Pollec engagé est également chargé du suivi et du pilotage du Paedc. Le recrutement de ce genre de profil est complexe étant donné que ce sont des matières très spécifiques.

Par contre le coordinateur POLLEC n'étant pas « conseiller énergie », Pour toutes questions à ce sujet, via le bulletin communal, nous invitons les citoyens à s'adresser au guichet Energie d'Arlon.

Investissement et remplacement dans des véhicules sobres

Nous pouvons effectivement envisager le remplacement de nos véhicules par ceux dits sobres. Mais les véhicules utilitaires de type fourgonnette ou plateau « sobres » sont rares ou quasiment inexistantes sur le marché actuel. – Or, ce sont les principaux types de véhicules qui composent la flotte automobile de la commune.

Incitants :

Un chèque de soutien d'achat de 40 € et non 43 € comme indiqué sera octroyé à chaque ménage domicilié sur la commune.

Vous estimez que cette aide est facultative, nous considérons au contraire qu'elle est essentielle au ménage en ce temps difficile.

Et à côté de ce chèque citoyen, des sommes importantes seront dégagées dans le budget 2023 en matière de mobilité douce et des primes énergétiques répondant aux besoins des citoyens.

Vous nous interrogez sur la période de coupure d'électricité, contrairement à la Région Wallonne, nous avons décidé d'intégrer cette période de test du 1 novembre au 31 mars 2023

Nous sommes le 28 novembre, vous nous permettez donc d'attendre cette date butoir avant toute décision définitive.

Conclusion :

Je voudrais aussi que vous sachiez que l'Énergie et l'Environnement sont au cœur des préoccupations du conseil communal, et que nous avons d'ailleurs prévu de publier en 2023 un Bulletin communal spécial consacré à cette thématique, donnant ainsi aux citoyens de nombreuses informations et présentant toutes les actions mises en place et réalisées.

Je vous remercie ».

Conformément à l'article L1122-14 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

« L'interpellant dispose de deux minutes pour répliquer à la réponse, avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour ... ».

Monsieur Jean-Philippe FLORENT réplique à la réponse du Collège communal :

« Je salue les initiatives déjà entreprises - quand c'est bien il faut le dire aussi - mais surtout celles à venir qui sont nettement plus nombreuses. Et c'est logique puisque Chiny a manqué de proactivité pendant de nombreuses années sur l'enjeu énergétique et climatique. Je rappelle que c'est la toute dernière commune de la province à avoir intégré la Convention des Maires. Cela explique aussi des consommations de 110.000 litres de mazout.

Je regrette qu'aucun incitant même symbolique ne soit prévu à destination des citoyens de Chiny pour leur permettre de diminuer de manière durable leur facture énergétique, aucune prime à l'isolation ou pour mener un audit énergétique.

Je ne comprends pas non plus pourquoi le "conseiller énergie" qui était prévu dans le PAEDC n'a toujours pas été désigné pour accompagner et soutenir les citoyens dans leurs démarches.

Enfin, je souhaite aussi amener des propositions concrètes. Au sein d'un collectif citoyen à Chiny nous voulons œuvrer à la création dans la commune de Chiny à une Communauté d'Energie Renouvelable. Une telle Communauté, régie par un décret wallon, permet aux citoyens, aux PME, aux associations... d'organiser le partage entre eux de l'électricité produite par des énergies renouvelables. A titre d'exemple, au sein de la CER de Ganshoren, l'école "Les Bambins" injecte l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques au prix de 11 centimes, soit 5 fois moins cher que le marché. Ce dispositif permet de retrouver une maîtrise de l'énergie au niveau local et de profiter pleinement du potentiel des énergies renouvelables. ».

Monsieur Sébastien PIRLOT, Bourgmestre, remercie Monsieur Jean-Philippe FLORENT et l'invite à quitter la table du Conseil communal.

En vertu de l'article L1122-14 § 4, l'interpellation sera transcrite dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal et sera publiée sur le site internet de la Commune.